

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le six du mois de juillet le Conseil Municipal d'AUSSILLON, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI à Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE à Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE à Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		
	Présents : 26	Procurations : 3	Absents : 0
OBJET : Plan Actions Eté 2020 - Mise en place d'une conciergerie solidaire - Autorisation de signer avec l'Association PEP 81			Date d'affichage : 08 juillet 2020

M. le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre du plan été 2020, un projet de conciergerie solidaire a été élaboré par le Point Information Jeunesse. Il s'agit d'un service de proximité à l'attention des habitants et associations du quartier de la Falgalarié qui consiste à centraliser leurs demandes et besoins et qui propose une mise en relation avec des jeunes, volontaires pour y répondre.

A travers ce projet, l'objectif est de mettre en lien les acteurs de l'insertion et les acteurs éducatifs du territoire, de faciliter et accompagner l'autonomie des jeunes, de favoriser le lien social, les rencontres, la cohésion des habitants tout en répondant de façon individuelle aux attentes des habitants. Ex : livraisons des courses, garde d'animaux, aide au déménagement, "coup de main" ponctuel aux associations etc....

L'organisation et le suivi sur le terrain nécessitent l'intervention d'une association spécialisée et la PEP 81 a été choisie pour assurer cette mission et les modalités de son intervention sont définies dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Le financement de ce projet est assuré par des crédits "Politique de la ville" alloués par l'Etat à la commune et seront versés à l'association organisatrice, avec l'accord de l'Etat qui est partie prenante à la convention.

Cet exposé entendu,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.



Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.